

P23/E2,159

McGOUN & ENGLAND,

Advocates and Barristers,

COMMISSIONERS FOR ONTARIO & QUEBEC.

6-0-3

ARCH. McGOUN. G. P. ENGLAND

CABLE ADDRESS "MING"

BELL TELEPHONE 4210.

GUARDIAN ASSURANCE BUILDING,

118 ST. JAMES STREET,

Montreal, 24th. September, 1898.

Dear Sir,

Could you let me have communication of By-law No. 25, and state whether it is still in force, and, if not, inform me when and how it was repealed.



Yours very truly,

Arch McGoun

Secretary Treasurer,

City of St. Henry,

Que.

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7805

McCoun-England
information sur reple-
ment #26

24/9/98



P23/E2, 159

P23/E2,159

S. Henri 26 Sept 1898



Messieurs

Le Maire et les Conseillers

Veuillez venir voir le dommage
que vous me causez. J'ai fait visiter ma
cave et mon salage ont me dit que
cela depend du lieu de la fontaine
le salage de ma maison commence à
tomber veuillez messieurs agir en
consequence.

Votre toute dévouée.
P. St. H. Pigeon

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7805

Mr J. Blé. Cazelaïs
re dommages a sa
propriété.

26/9/98



P23/E2, 159

P23/E2,159

Montreal Sep 26th 1898

To the Honourable Members
of the Town Council
St-Henry. P.Q.

Gentlemen

On the 25th day of August last-
about five o'clock in the afternoon I had the
misfortune to meet with an accident in your
Town. caused by the street railway tracks being
to high above the road.

The accident happened in this way - I was
driving south on the glen road in the center
between the tracks. I took the center near
St Catherine St because of pipes lying on the
sides of the road and some excavation being
done. and not being able to turn off easily
because of the height of the tracks. and seeing
a switch ahead leading into a car barn I
drove up to a walk thinking that the wheel would
strike the switch more at right angles and thus
assist me in getting off the tracks.

Instead of so doing the left wheel took the
direction of the switch while the right was held
by the high track. both being high above the
~~above the~~ road. the result was that the front-
axel of my \$20.⁰⁰ express was badly strained
and twisted at both shoulders. the axels on this



P23/E2,159

express are the best- and were imported from Paris France. therefore the work to get them straight without doing them an injury was much greater than it would have been on a common Axel.

Hoping you will kindly look into the matter and do me justice by sending me a check for the amount of damage done.

I remain Yours truly

Jas Omar Oakley

18½ Richmond Sq

P.S.

I enclose the bill which Mr. Donald of the M. S. R. Coy has had in his office for nearly a month.

Jas O.



CITE DE ST.-HENRI.

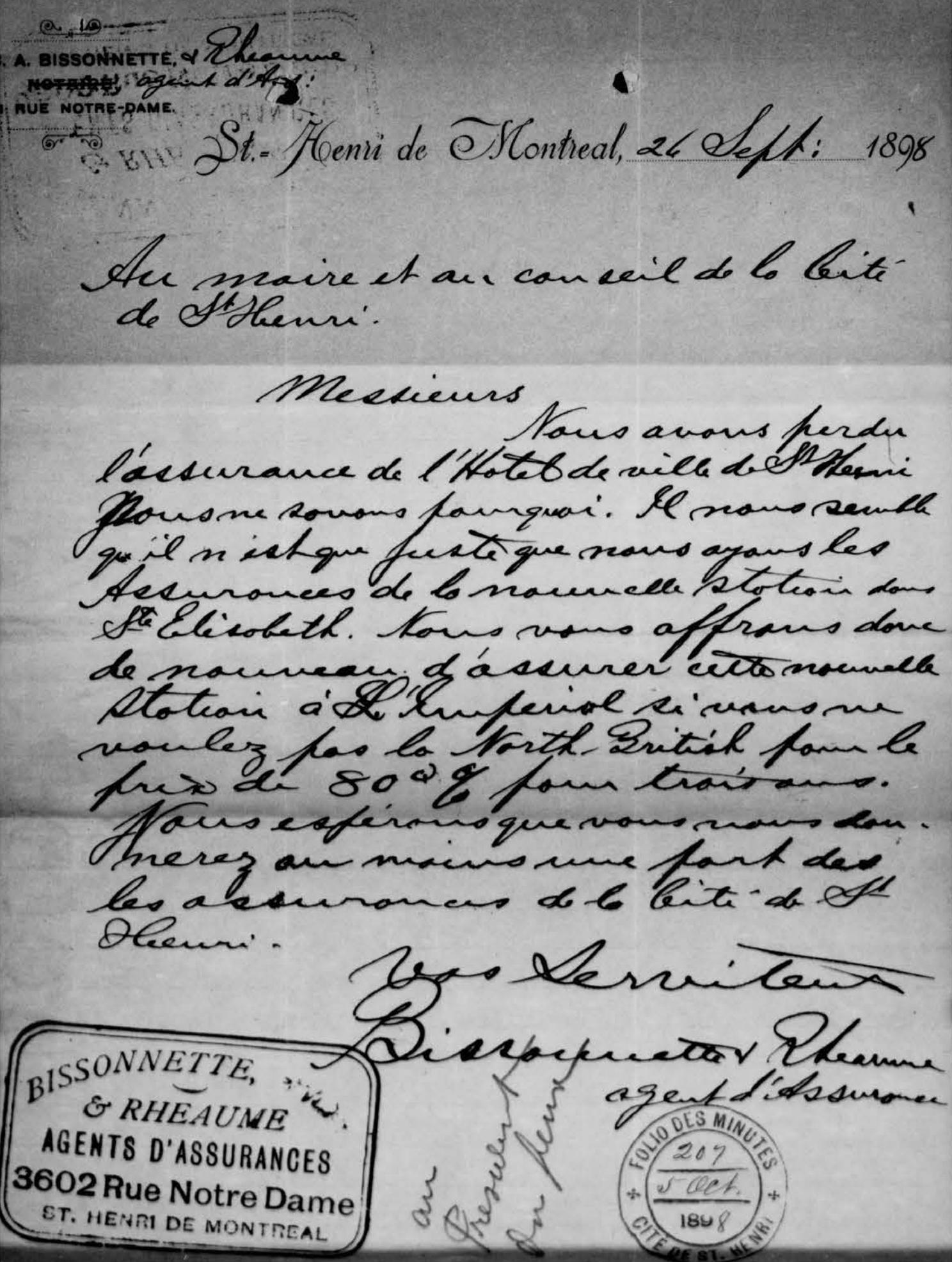
Archive No. 7808

J.O. Oakley
res bris de voiture
26/9/98



P23/E2, 159

P23/E2,159



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7808

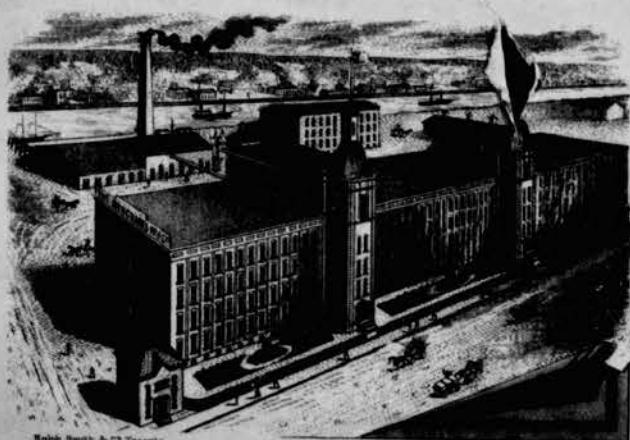
Bissonnette &
Rhealme
offreut s'assurer la Sta-
tion de Feu & Police #2
26/9/98



P23/E2, 159

P23/E2,159

A.A. AYER, PRESIDENT.
W.G. CHENEY, SECY. TREAS.
H. LAWTON, SURF.



Ralph, Smith & Co. Toronto.

SELLING AGENTS.
ALEX. EWAN & CO.
43 ST. SACRAMENT STREET.

THE MERCHANTS Manufacturing Company.
MANUFACTURERS OF
BROWNED & GREY COTTONS;
DENIM CLOTHS, DYEING & CO.

Montreal

Sept 27th, 1899

G. Guay Esq.,

Mayor, City of St Henri, Montreal.

My dear Sir,-

In accordance with your suggestion, I interviewed Messrs Hodgson, but they absolutely refuse to pay any part of the cost of building a drain in St Zoe Lane.

I hope your Council will see your way to build this without any charge either to the Mill or Messrs Hodgson, as it is especially for our convenience, and as your Council has expressed your willingness hitherto to help us in any way you could. If, however, you do not see your way to do this, we would prefer to have the privilege of putting in the drain ourselves.

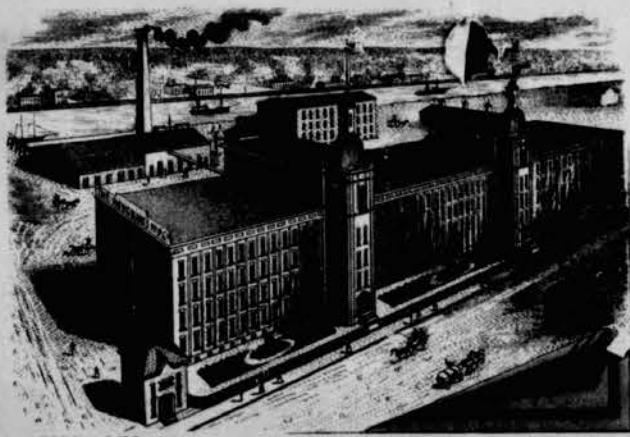
Yours truly,

S. V. Ayer
President



P23/E2,159

A.A.AYER, PRESIDENT.
W.G.CHENEY, SECY. TREAS.
H.LAWTON, SUPT.



Ralph Smith & Co Toronto.

SELLING AGENTS.
ALEX. EWAN & CO.
43 ST. SACRAMENT STREET.

THE MERCHANTS
Manufacturing
Company,
MANUFACTURERS OF
FLOURISHED & GREY COTTONS,
INDUSTRY'S CANVAS &c.

Montreal

Sept 27th, '98/189

L.N.Senecal Esq,

Secretary, City of St Henri.

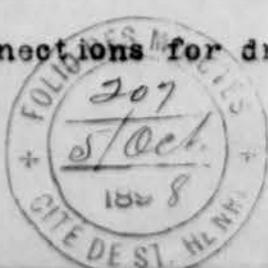
Dear Sir,-

We beg to ask permission for another connection with your drains into St Ambroise St, as the "Hodgsons" have demanded that we close up our drain across their property which empties into the River St Pierre.

The levels of our drains will necessitate a connection being made by means of a drain through St Zoe lane.

In accordance with By-Law No 25, Clause E, the Town of St Henri agrees to provide drainage for the Merchants Cotton Co in case of the closing of our drain into the River St Pierre, *we* beg to ask that the City of St Henri build a drain connecting with St Ambroise St, and we hereby petition for such a drain to be built in St Zoe lane as far as may be necessary to give us the connections for drainage purposes.

Yours respectfully,



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7809

Merchants Cotton Co

(At you)

re egouts rue St-Henr.

27/9/98



P23/E2, 159

26 Sept 1898

To the Mayor & Aldermen
of St. Henri
Gentlemen

I understand that
the Bushnell & Co. are desirous
of establishing themselves in our
municipality — I am of opinion
that such an establishment
would damage the property
in its vicinity — On enquiry
I think it will be found
that they employ very few
hands — So that the bene-
fit to arise from a prospect
of increase to our population
would not recompense you for
the loss and damage caused
Besides it would prevent other
large manufacturing concerns
employing more workmen
from coming into our mu-
nicipality — Considering that
neighboring property would
in all probability have
large claims for damages —
I would respectfully suggest

P23/E2,159

To your consideration the pro-
perty of rejecting this applica-
tion I hope now that the
abattoirs have been burned
down that an effort will
be made to remove them to
Pointe St Charles where they
ought always to have been

Yours truly
G W Stephens
Gascoy and estate
Dorans



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 78D

G. W. Stephens
in re Bushnell Oil Co.
26/9/98



P23/E2, 159

P23/E2,159

Province d'Québec)
Cité de Saint Henri)

A Son Honneur le Maire et
M.M.les Echevins de la
Cité de Saint Henri.



Messieurs:-

Les soussignés ont l'honneur de vous présenter le Rôle d'Evaluation de la Cité de Saint Henri, tel que révisé par eux, pour l'année 1898 et font rapport comme suit:

Conformément à la nomination faite par votre Honorable Conseil en date du 16 Mars 1898, et suivant les instructions qu'eux ont été données nous avons procédé à la révision du dit Rôle aussi rapidement que possible.

Nous avons reçue 4 plaintes contre la révision faite par nous cette année et 28 pour des propriétés évaluées par nos prédécesseurs de l'année dernière, sur ces 28 plaintes nous en avons entendu 24 alors que nous avons été avisés par l'avocat de la Cité que nous n'avions pas droit de faire droit à telles plainte. Nous avons tenue 18 séances le soir et 35 heures de révision pour faire droit aux dites plaintes.

Nous avons examiné avec soin le recensement fait par Mr. Adolphe Senecal notre secrétaire et l'avons trouvé correct.

Nous profitons de la présente occasion pour offrir à votre Honorable Conseil nos remerciements les plus sincères pour la confiance qu'il nous a accordé en nous nommant Evaluateurs de la Cité de Saint Henri.

Nous sommes heureux de déclarer que nous avons eu tous les renseignements dont nous avons eu besoin de la part de Monsieur Adolphe Senecal, qui s'est fait un devoir d'assister à toutes nos séances du soir.

Qu'ils nous soient permis de produire en même temps que le présent rapport le mémoire de nos honoraires.

Nous nous souscrivons

Arthur Auger
D. Blay
Vos dévoués Serviteurs. *Emile Fauteux*
maire

P23/E2,159

Comptes pour la confection du Rôle.

Jean-Bte. Cyr	Evaluation	\$100.00
	Révision 35 Heures @ 50¢	17.50 ✓
	Séances le soir I8 @ 2.00	36.00 \$153.50

Emerie Fauteux	Evaluation	\$100.00
	Révision 35 heures @ 50¢	17.50 ✓
	Séances le soir I8@ 2.00	36.00 \$153.50

Arthur Myre	Evaluation	\$100.00
	Révision 35 heures @ 50¢	17.50 ✓
	Séance le soir I8 @ 2.00	36.00 \$153.50

Récapitulation

Jean-Bte. Cyr		\$153.50
Emérie Fauteux		153.50
Arthur Myre		153.50
	Grand total	\$460.00



P23/E2,159

Saint Henri 27 Septembre 98

A Monsieur le Maire et a
M.M.les Echevins de la Cité
de Saint Henri.

Messieurs:-

J'ai l'honneur de vous soumettre les notes suivantes en rapport avec le Rôle d'Evaluation en révision que les Evaluateurs viennent de compléter.

Tout en voulant pas attacher trop d'importance à ce surplus de travail, je ferai remarquer à votre Honorable Conseil que pour fournir l'occasion aux contribuables et les faciliter de faire entendre leurs plaintes sans leur faire perdre de temps, j'ai du faire ce travail le soir après les heures ordinaires de bureau; et ce pendant vingt sept ou vingt huit soirs

Confiant que Votre Honorable Conseil prendra en bonne part ce surcroit d'ouvrage et laissant à votre libéralité reconnue pour compenser ce travail extra comme vous vous êtes plu de le faire l'année dernière, faveur que j'apprécierai hautement.

Je me souseris Messieurs

Votre très humble serviteur.

Adolphe Senécal

6 5000
moyenne
planchette



P23/E2,159

Voici quelques notes sur le mouvement des divers

Quartiers de la Cité.

QUARTIER ST. ANTOINE

	Année	1898	-	1897
Valeur Immobilière		\$1454730.00		\$1421725.00
" Non Imposable		159750.00		154250.00
" Exemptée		80000.00		71000.00
" Taxable		1294980.00		1267475.00
" Taxable et taxée		1214980.00		1196475.00
Population		4019 Ames		4111 Ames

QUARTIER ST. HENRI

	Année	1898	--	1897
Valeur Immobilière		\$2405785.00		\$2368645.00
" Non Imposable		40650.00		II620.00
Exemptée		859620.00		818680.00
Valeur Taxable		2365135.00		2357025.00
" Taxable et taxée		1505515.00		1538345.00
Population		5346 Ames		4918 Ames

QUARTIER ST. JACQUES

	Année	1898	--	1897
Valeur Immobilière		\$2479468.00		\$2428758.00
" Non Imposable		298310.00		266810.00
" Exemptée		139300.00		146300.00
" Taxable		2181158.00		2161948.00
" Taxable et taxée		2041858.00		2015648.00
Population		5174 Ames		4812 Ames

QUARTIER ST. AUGUSTIN

	Année	1898	--	1897
Valeur Immobilière		\$ 971040.00		\$ 939390.00
" Non Imposable		26240.00		26240.00
" Exemptée		11000.00		6000.00
" Taxable		944800.00		913150.00
" Taxable et taxée		933800.00		907150.00
Population		4298 Ames		3973 Ames



P23/E2,159

Récapitulation

QUARTIER ST. ANTOINE, ST. HENRI, ST. JACQUES, ST. AUGUSTIN

	Année	1898	--	1897
Valeur Immobilière		\$7311023.00		\$7158518.00
" Non Imposable		524950.00		458920.00
" Exemptée		1089920.00		1041980.00
" Taxable		6786073.00		6699598.00
" Taxable et taxée		5696153.00		5657618.00
Population		18837 Ames		17814 Ames

Augmentation pour l'année 1898

Valeur Immobilière	152505.00
" Non Imposable	66030.00
" Exemptée	47940.00
" Taxable	86475.00
Taxable et taxée	38535.00
Population	1023 Ames

Adolphe Sénecal

Secrétaire



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7811

Rapport des
Évaluateurs
27/9/98

18203



P23/E2, 159

P23/E2,159

A Monsieur Anne Taillefer
Président des Chemins.
St Henri.

Monsieur,



Je vous prie de me faire parvenir les plans et devis pour la réparation des trottoirs de la rue St Pierre et St Jacques.

Plusieurs fois déjà on m'a fait remarquer que les trottoirs qui longent les rues St Pierre et St Jacques devraient être renouvelés ou au moins réparés. Leur enfoncement dans le sol fait qu'en été, ils se recouvrent de terre à chaque orage et qu'en printemps et en automne l'eau et la glace remplacent la boue. Ces embarras gênent beaucoup la circulation des élèves et des citoyens. En conséquence, je suis persuadé, Monsieur, que cette amélioration lourde en nous rendant un grand (un grand) service sera aussi fort appréciée des

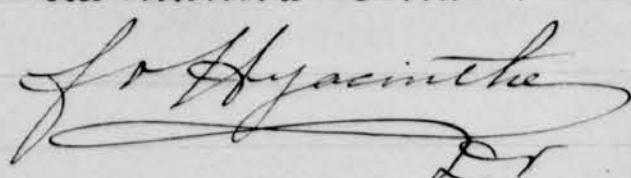
P23/E2,159

public.

Comptant, Monsieur, sur votre bienveillance
pour soumettre ma supplique à vos
respectables collègues.

C'est avec considération que je
me sensis.

Votre très humble serviteur.


Sophie Jacinte
D'Iberville

S. Henri. 28 Sept. 1898.

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7812

Le Revd Frere Directeur
de Ecoles Chretiennes
se plaint des trottoirs
28/9/98



P23/E2, 159

P23/E2,159

Liste des propriétés restant à exproprier
pour l'élargissement de la rue St. Jacques
(anciennement rue Notre Dame).

N° officiel	Nom du propriétaire porté au plan
3000 ⁰⁰	1658 Les Syndics des chemins à barrière
4300 ⁰⁰	1656 Mme Veuve Alexandre Desève
57000 ⁰⁰	1755 M ^e Louis Ducharme
6800 ⁰⁰	1556 M ^e Athanase Brachan
72100 ⁰⁰	1925 M ^e Léontine Hebert, épouse de Hector Cherien. Cameopédies d'Ecole
83800 ⁰⁰	Octave Gérinie

29. Septembre 1898.



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7813

J. E. Vanier
listé de la balance
des Exprop. rue
St. Jacques.

29/9/98



P23/E2, 159

P23/E2,159

29 Sept 1898

Province de Québec }
Cité de St. Césaire }
Nous soussignés
autorisés par le Maire & co. Gray &
M. Géppet Tessier, L.V. Denical
asignés un Billet Payable au
montant de dix mille 2 Dollars
\$10000.00 à la Banque Jacques Cartier,
à 6% intérêt payable sur demande
et nous nous engagons à offrir cette
autorisation à la prochaine assemblée
de Conseil. et nous avons signé

Nic Leclair
Joseph Villeneuve
Joseph Denical
Wilfrid Labiche
Lapointe Larivie



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7814

Autorisation du
Conseil au Maire
& au Greffier -
re Billet #10000. à la
banque Jacques-Cartier
29/9/98



P23/E2, 159

Dépenses Générales au 30 Sept 1898

Appropriations

Doux du Recorder	808 76	1100
Hôtel de Ville	1919 03	1300
Santé Publique	2120 97	1855
Cafetière	823 16	400
Bureau du Commissif	2435 74	4300
Instruction publique Fr P	788 09	300
Tourage	402 56	500
Télégraphie et Télégraphe	100 10	125
Salaire des Guéradi	5807 36	9080
Habillements	271 75	510
Égouts Comptoir & St	180 95	300
Police (Muniqué 250 00)	758 91	500
Rues	8710 08	6010
Trottoirs	1910 41	2000
Fonds de Secours aux Faunes	280 96	300
Entretien des Prisonniers	1329 16	1300
Délégations	334 70	500
Dotations	36 05	
Aussoisage	717 55	1000
Cave	705 90	
Clairage	4480 14	10000
Aménagement Publics	2091 96	
Dommages Bâti	1616 23	2000
Contingents	4387 47	1600
Exploitation	14605 67	
Station #2	10823 80	10000
Intérêts	25697 38	50000
Grains de pain	5105 13	3000
Remboursement Recouvrements	610	
Exploitation Oneida	8646 57	
Moulard Moulard Asile	11431 10	
Sheet de Cendrennay	1970 20	
Entretien des rues	33410 25	3340 25
Moulard St. Paul Es. rues	33410 25	3340 25
Mosley St. Charles Es.	20000	20000
Bellus	4000	
	<u>14965338</u>	

Er08

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7815

Etat des Dépenses
30/9/98



P23/E2, 159

P23/E2,159

Couvent de Ste-Anne
St-Henri, 1^{er} Octobre, 1898

A Son Commissaire Mr. C. Lévy
Maire de la ville St-Henri

Transmis au Maire et à ses Conseillers.

L'interprétation de
la clôture devant notre couvent, vient de me
faire croire que l'ingénieur civil a tiré la ligne
de marquage à prendre un peu sur notre terrain.

Veuillez bien être informé que nous ne
sons pas partis d'une faute de nos droites sur notre
propriété.

J'ai l'honneur d'être
Avec un profond respect,
Votre très humble
C. M. Athanase Sup^{re}



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7816

Sœurs de Ste. Anne
re expropriation
1 Oct. 98



P23/E2, 159

3 Oct 1898
Province de Québec }
Cité de St-Henri } Une session de
Courte Cuvier du Conseil de la
Cité de Saint-Henri tenu à
Saint-Henri au lieu ordinaire
des sessions du dit Conseil tenue
lundi le vingt-septième jour d'Octobre
mil huit cent quatre-vingt-deux
conformément à la loi à laquelle
assemblée pour présent Saint-Henri
et Maisonneuve et aux termes des
échecs W. Robidoux M. Savoie
ainsi Paillé, J. Sénéchal J. P.
Villemin G. A. Chevalier
principaux avocats sur la
présidence de Mr. Léman. Il
est ordonné et statué par résolution
du Conseil comme suit

Résolu et adopté au M. Léman
et Géffre sont autorisés à
signer un billet de 10000^e canadien
en faveur d'uprécis à la Banque
Jacques Cartier @ 6% intérêt -

Messire est présent ce Conseil
une expropriation



Résolu et adopté qu'un montant
de 280^e soit payé à M. Félix Léonard
pour dommages causés par l'assemblée
légale de la rue Surgeon à un poteau

publie les offices 1527, 1528 sur celle
date somme de \$280⁰⁰ M^r Cleverdon
payer son architecte etc.

Reçu et accepté au M^r Mercier
Eug^{ne} Guay soit autorisé à acheter
au桂ais (un lot) avorsuans la
nouvelle station de feu sur la rue
Nottingham.

Le Comité d'éclairage est autorisé
de manier des experts en électricité
pour faire rapport sur l'état des
systèmes d'éclairage de St-Henri

Le Rapport des Évaluateurs est approuvé
S.E.O. et le Geffier est autorisé à payer
les différents meubles nous la
somme de \$1750 qui pourra être
tenu après impayement à la réception
du montant de l'entretien

du montant de l'entretien
est mis à un Acte fiscal à la date
des évaluations pour l'entretien et
le Geffier est autorisé à payer
et la somme est lancée

L. Mercier *Eugene Guay*
Secrétaire, *Conseil*



P23/E2,159

Province de Quebec
Côte de St Henri

Apres deliberation et entente entre
le Conseil de St Henri & M. J. H. Auger
Procureur à la Cour Dde Province au
spouse l'offre de neuf cent Dollars et
peut pour l'expatriation ainsi faites
de la personne portant à la officiel
1660 sols sur la rue Ste-Croix l'admis
sance de neuf cents Dollars devant
être fournis tous dommages plus un bon
eté résultant de l'expatriation lequel
en forme de plan portant pour
seur à tel expatriation et le sur
J. H. Auger a signé comme accep-
tant.

J. H. Auger
Procureur

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7817

Comité Général
"Félix Cleroux."
"Achat d'un lot près
de la Station #2"
"Rapport de Évaluateur"
"Adolphe Sénecal"
"J. H. Amesse"
3/10/98



P23/E2, 159

P23/E2,159

TELEPHONE NO. 52.

CABLE ADDRESS "JONNAUL" MONTREAL.

Hall, Cross, Brown, Sharp & Cook,
Advocates,
Barristers, Commissioners, &c.

JOHN S. HALL, Q.C. SELKIRK CROSS, Q.C.
ALBERT J. BROWN W. PRESCOTT SHARP.
J. WILSON COOK.

Temple Building,
185 St. James Street.

Montreal. Oct. 4th, 1898 189

A. Senecal, Esq.,

Secretary Treasurer,

St. Henri,

Montreal



Dear Sir:-

The Sun Life Assurance Company have handed us an account for \$20.00 for business tax on Solicitors of Assurance, but we judge from your letter to Mr. Macaulay, of the 23rd August, it is on Mr. Joseph Roy.

We have examined the City's Charter, particularly Section 450, and also Section 451, the latter of which states that the amount of annual dues, permitted by section 450, shall be determined by the Council, either in certain cases at a fixed sum or in other cases at a per-cent-age of $7\frac{1}{2}$ per-cent, on the annual value of the property occupied by the persons ~~occupying~~ ^{residing} in the City, etc.

Would you kindly inform us whether the City have passed a By-law imposing the tax in question, and if so, the date of the By-law, ^{and} on whom the tax, the payment of which is now requested, has been imposed, i.e. whether on the Sun Life Assurance Company, or on Mr. Roy himself, and in any case, whether it is based on the per-cent-age of $7\frac{1}{2}$ referred to in this Section (451), or whether it is a certain fixed sum as mentioned in this section.

Thanking you in advance, we are
Yours truly,

Hall, Cross, Brown, Sharp & Cook

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7818

Hall Cross & al
re taxe d'affaire de
la Sun Life. Ass. Co
4/10/98



P23/E2, 159

P23/E2,159

St Henri 5 octobre 1898

M^r le Maire
et
M^rs les échevins

Re Expropriation
La Cité de St Henri
Dame Alex. Desrêve

Je crois qu'en
cette affaire, il est
préférable que nous
procédiez en suivant
les formalités ordi-
naires d'expropriation,
car les pouvoirs ac-
cordés à M^r de Desrêve
par le testament
de son mari en ce
qui concerne la vente
des propriétés de la
succession

P23/E2,159

sont limitées, et il
est toujours délicat
de transiger sur
des choses qui appa-
tiennent à des mi-
neurs.

Le tout humblement
soumis
Et je demeure votre
tout dévoué:

Appr Archambault
M.A.



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7819

App. Archambault,
re expropriation Dame
des. Disire

5/10/98



P23/E2, 159

P23/E2,159

Le Burgyon de

6 Octobre, 1898



A Monsieur L.W. Sénecal, Secrétaire-Trésorier

Monsieur,

J'ai reçu instruction du Conseil de notre cité de m'enquérir si les municipalités environnantes, intéressées à l'erection d'un pont, sur le canal Lachine, à l'extrémité de l'avenue Atwater, seraient disposes à faire, conjointement avec nous, de nouvelles démarches, auprès du Gouvernement Fédéral, pour arriver à ce but.

Vous plairait-il Mons. le Secrétaire, de bien vouloir m'informer de la décision de votre Conseil à cet égard et vous obligerez,

Repu des que le Conseil
ne s'en occupe pas

Votre tout dévoué confrère,

J.P. Vébert
Greffier-Trésorier.

Le Burgyon de

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7820

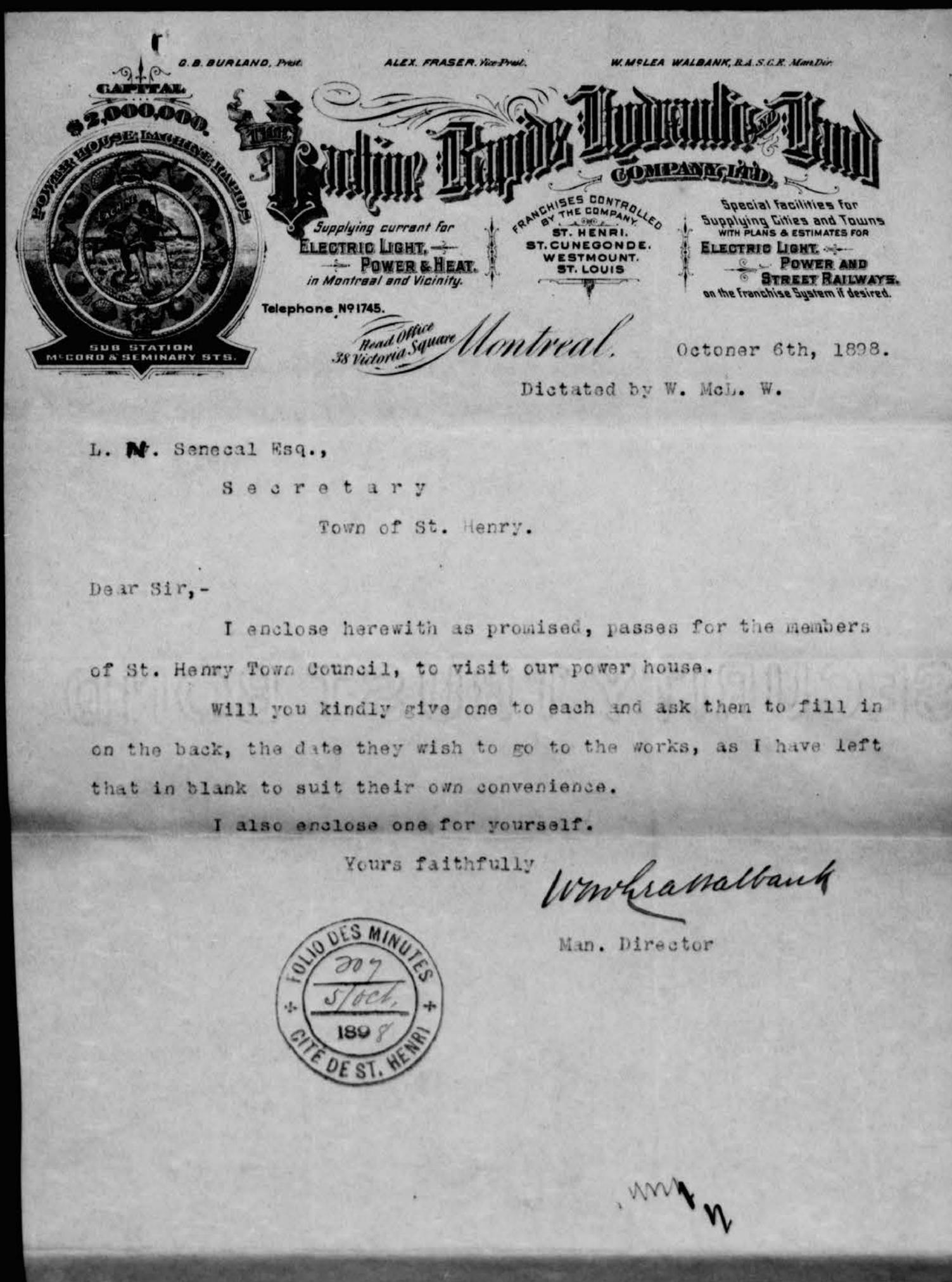
J. P. Vébert
Tre pont rue Atwater
ter -

6/10/98



P23/E2, 159

P23/E2,159



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7821

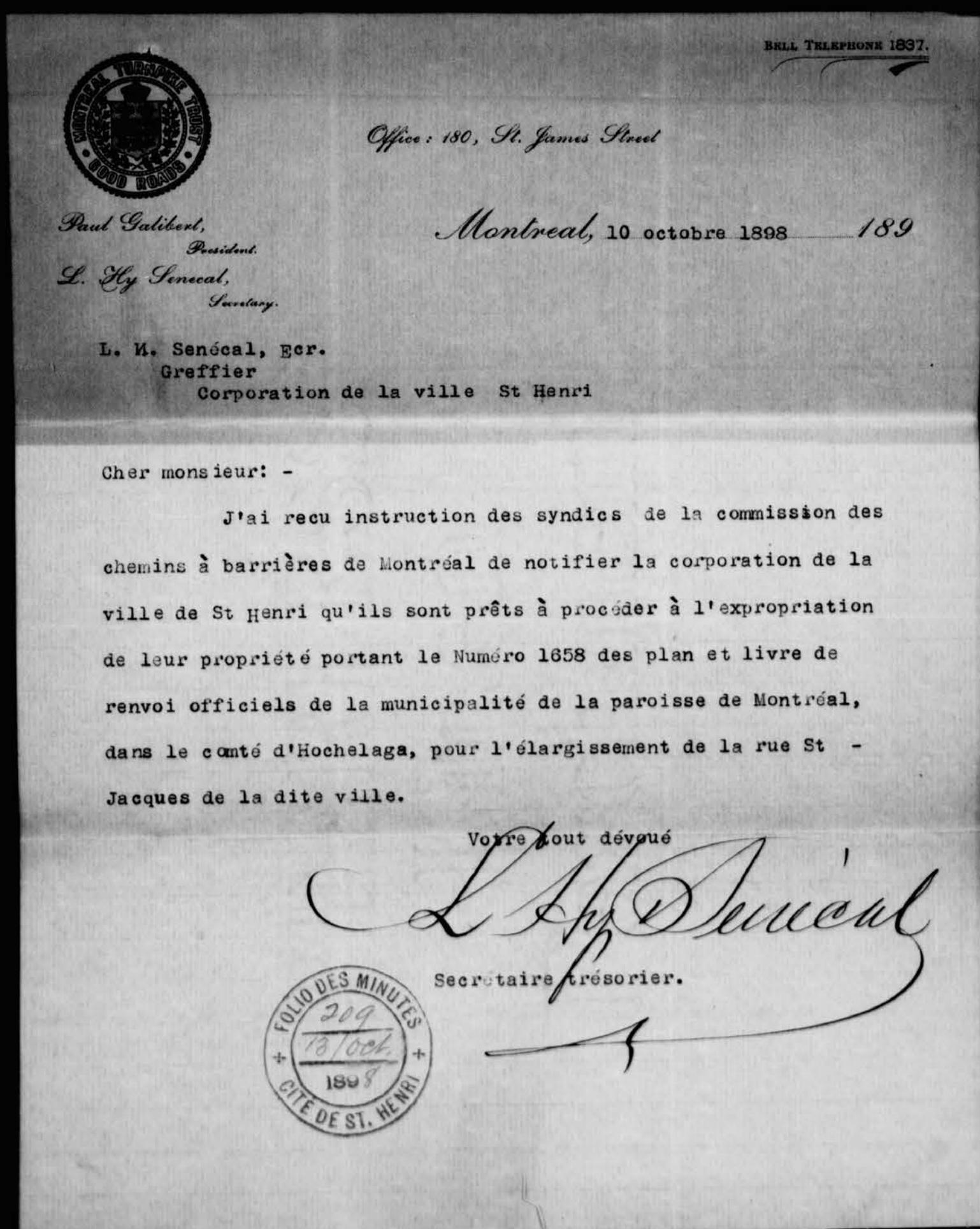
Lachine Rapids
Hydrologiques & Land.
Environs des passes -

6/10/98



P23/E2, 159

P23/E2,159



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7822

Montreal Turnpike
Trust.

re expropriation
10/10/98



P23/E2, 159

P23/E2,159

St Henri de Montréal
10 Oct 1891
M. M. Génie Guy
et Messieu ses Echeron
Messieu je me
permet de faire application
pour le nouveau corps de
Police et de Pompier que
vous avez l'intention de
former: quoique je sois
qu'il est un peu tard
Pour les application mais
le Vénise Brabberbe dit
faut mieux tard que
jamais? je suis résident
en St Henri et je suis
à la tête d'une grosse
famille vous me feriez
un grand plaisir en m'a-

P23/E2,159

cordant une de est position
Veuillez Sil vous Plait -
prendre mon Bon en consi-
dération Si ca vous est
possible et je vous en
serez tres Reconnaissant
Je me Suis signé
Votre Tous Devancé
Sincrélement
Albert Riche
2117 Rue St Jacques
St Boniface
Montreal



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7823

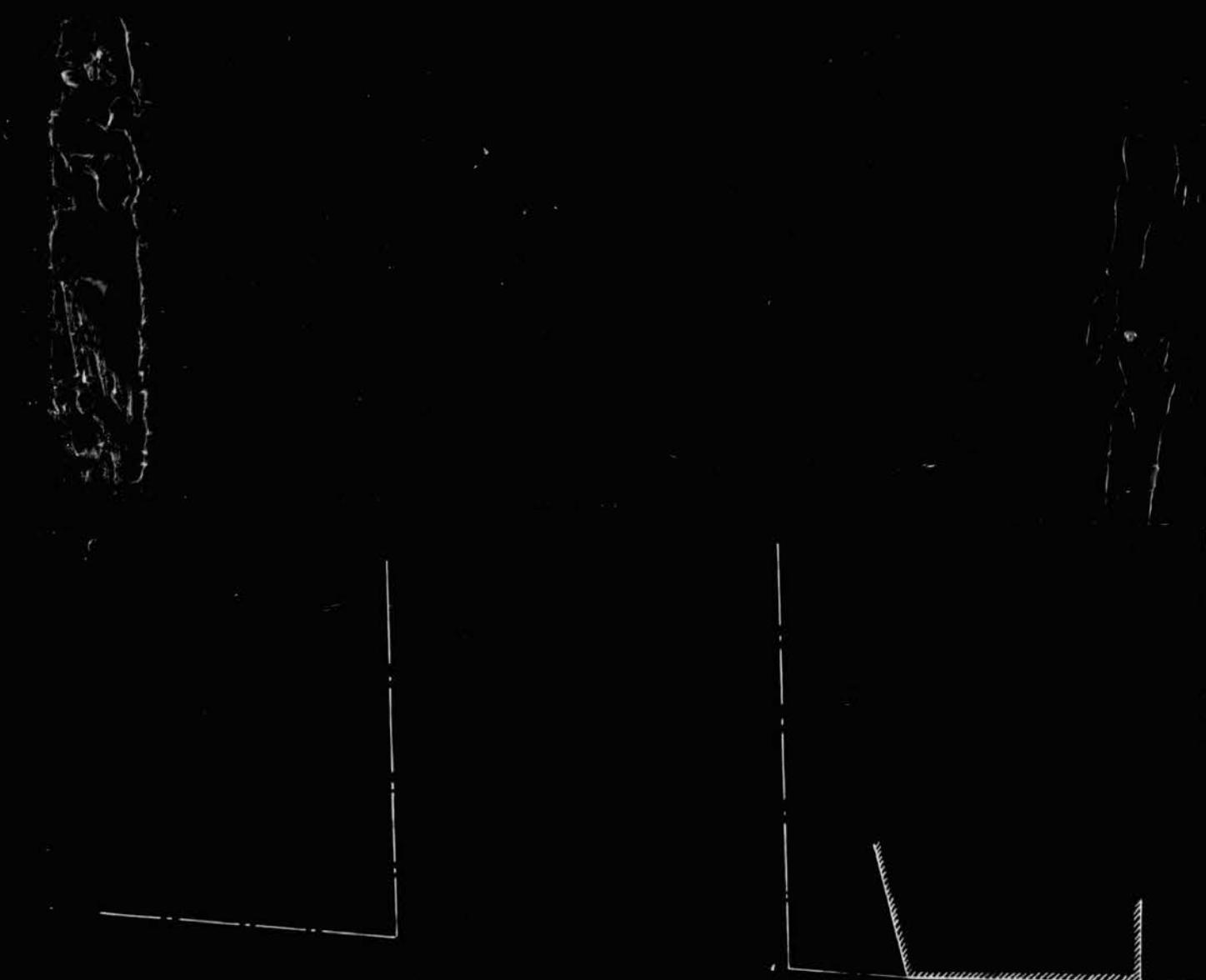
Albert Piché
demande une posi-
tion de Constable.

10/10/98



P23/E2, 159

P23/E2,159



RUE

DELISLE



— PLAN —

montrant les alignements piquetés sur le terrain le 27 Juillet 1898.
pour l'érection de constructions sur la propriété cadastrale N° 341-63 partie
et 341-64 partie, sise à l'angle Sud des rues St Jean et Delisle à

— ST HENRI —
appartenant à

M. A. PAQUETTE

Montreal, 21 Novembre, 1898.

Prépare par

Ovide Daniel
Ingenieur de la Ville de St Henri



1430

J. EMILE VANIER.
Ingénieur[▲]Civil

ET
Arpenteur Provincial
.. BUREAUX ..
107 Rue St-Jacques.

Montréal 11 Octobre 1898.

Monsieur E.Coderre,
Avocat et Procureur de la
Cité de St.Henri.

Cher Monsieur-,

Comme suite à votre lettre du 8 octobre, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les indications d'alignement et de niveau pour l'érection d'une bâtisse à l'angle des rues St.Jean & Délisle, sur le lot portant le No. officiel 941-64 ont été données par les employés de mon bureau le 27 juillet 1898 et ce conformément aux plans et profils approuvés par le Conseil de St.Henri. Les notes prises sur place pendant les opérations et consignées dans les carnets déposés dans mes bureaux en font foi. Le propriétaire du terrain Mr.A PAQUETTE, ni personne chargé de le représenter, ne se trouvait sur les lieux.

Quelques jours après le 5 Août, un de mes employés, Mr.ALPHONSE WALTER s'étant rendu sur le terrain pour marquer sur les piquets les niveaux à suivre par le constructeur, crut s'apercevoir que le creusage vers la rue St.Jean se faisait dans une mauvaise direction; il le fit remarquer à Mr. Paquette qui se trouvait là et qui en convint. Il avertit Mr. Paquette qu'il allait envoyer quelqu'un du bureau pour lui expliquer comment les piquets et clou posés pour les lignes devaient être suivis. Mr. Fiset fut envoyé le même jour sur les lieux. Il trouva sur le terrain un ouvrier, le Sieur Bédard, qui était occupé au creusage; il constata, qu'en effet, les piquets n'étaient pas

(2)

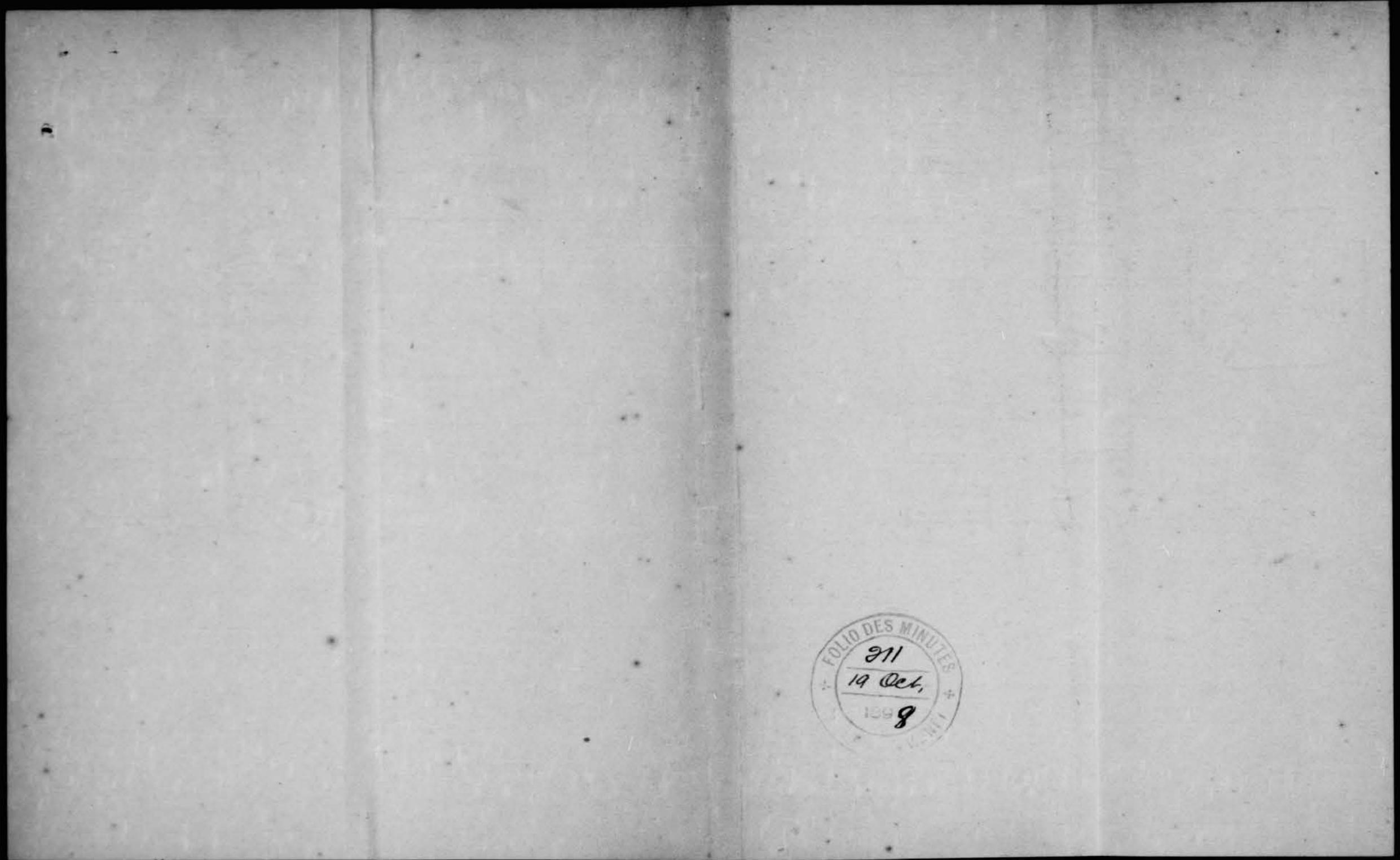
suivis vers la rue St.Jean. Il en fit la remarque au Sieur Bédard et lui montra les piquets et clou qui marquaient la ligne. Celui-ci lui dit qu'il préviendrait son patron(l'entrepreneur du terrassement) dès son arrivée. Il résulte des déclarations de M.M. WALTER & FISSET que le travail de terrassement exécuté en trop, à ce moment, était de minime importance: environ deux pieds de largeur sur 2 pds de profondeur et sur 15 à 20 pieds de longueur.

Le propriétaire, Mr. Paquette, a reconnu en présence de Mr.BLAIS, inspecteur général des travaux de la Cité de St. Henri ainsi que de M.M. ALPHONSE WALTER & FISSET qu'un employé de mon bureau avait averti l'ouvrier terrassier dont il est parlé ci-dessus (Mr.BEDARD) que l'alignement tracé par mes employés n'était pas observé. Malgré cela, Mr. Paquette, n'en a pas moins continué pendant quelques jours à travailler, sans vouloir se placer dans la direction qui avait été indiquée à son ouvrier, alors qu'il savait que la ligne qu'il avait adoptée n'était pas la bonne.

En somme les dommages dont se plaint Mr. Paquette ne peuvent être attribués qu'à lui-même. Il les eut évités s'il avait pris la précaution de se faire renseigner par mon service ou par l'inspecteur de la Cité avant de commencer son creusage.

Comme je le dis au début de la présente les piquets et clou donnant les lignes sont corrects. L'erreur commise l'a été par Mr. Paquette ou l'entrepreneur de la bâisse, qui pour faire son creusage vers la rue St.Jean a réuni un piquet se trouvant sur la ligne de la rue ALBERT à un autre piquet posé sur la ligne de la rue St.Jean.

Veuillez agréer, cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments bien dévoués,
(copie) (Signé) J. EMILE VANIER
Ingénieur Cité de St.Henri.



P23/E2, 159

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7824

J. Emile Vanner
mme A. Paquette & Cie
11/10/98



P23/E2, 159

P23/E2,159

Adolphe Barin, L.L.P.
Avocat

97 Rue St-Jacques
Edifice de la Banque du Peuple.

Téléphone Bell 2784.

Montréal, 12 Octobre 1898

Monsieur L.N. Senécal,

Greffier de la Cité de Saint-Henri?

St-Henri.

Cher monsieur,

En réponse à votre lettre du 7 Octobre courant accompagnée d'une résolution vous autorisant d'inviter Madame H. Thérien à rencontrer le conseil au sujet de l'expropriation de sa propriété, j'ai l'honneur de vous informer, comme procureur de Madame Thérien, qu'aux jour et heure que vous voudrez m'indiquer je serai prêt à comparaître devant le Conseil à ce sujet.

Votre humble serviteur,

Adolphe Barin



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7825

Adolphe Bazin
re expropriation
H. Thérien -

12/10/98



P23/E2, 159